


LE FONCTIONNEMENT DE LA RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

Catégorie :	L'action de formation prévue au 1° de l'article L 6313-1 du code du travail définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. Formation réalisée en présentiel ou distanciel
Public ciblé :	Personnes en charge de la gestion sociale de l'entreprise (juriste, gestionnaire de paye, collaborateur RH, responsable RH ou DRH, Responsable administratif et financier).
Prérequis :	Connaissances de base sur le statut des fonctionnaires et connaissances professionnelles relatives à la gestion pratique du personnel fonctionnaire
Les objectifs opérationnels :	<p>Être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Être en capacité de comprendre le fonctionnement de la retraite CNRACL ✚ Pouvoir établir un dossier de retraite CNRACL d'un agent ayant une carrière complexe. ✚ Maîtriser le fonctionnement de la réglementation des carrières dites « sédentaires », « actives », ou « mixtes ». <p>N.B : cette formation tient compte des dernières évolutions législatives, réglementaires ou jurisprudentielles.</p>
La valeur ajoutée de la formation :	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Obtenir un schéma d'ensemble ✚ Pouvoir constituer un dossier de retraite complet sur la plate-forme PEPS. ✚ Pouvoir répondre aux interrogations de ses agents.
Intervenant :	MR GHANIM Youssef - Consultant en protection sociale Diplômes obtenus : - DEUG AES (Administration Economie et sociale) Faculté de Montpellier (1997) - KEDGE Marseille, Ecole Supérieure de Commerce (2001) - Auteur de la retraite des salariés du secteur privé, Edition Gereso
Méthode pédagogique :	L'intervenant utilise des méthodes expositives et participatives : <ul style="list-style-type: none"> ✚ De nombreuses dispositions législatives et réglementaires seront commentées et illustrées par des arrêts de jurisprudence avec une large place laissée aux questions/réponses et échanges entre les participants. ✚ De nombreux cas pratiques seront détaillés pour une meilleure mise en application.

<p>Moyens pédagogiques :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bref exposés, illustrations, exemples concrets. ➤ Questions/Réponses. ➤ Etude de cas pratiques. ➤ Echange de pratiques et récits d'expérience. ➤ Un support complet et détaillé sous format papier sera remis aux participants avant le début de la session. ➤ Un courriel récapitulatif de fin de session vous sera adressé avec le support de formation en version dématérialisée, ainsi que des informations complémentaires au besoin suite à vos questions lors de la formation.
<p>Evaluation de la formation</p>	<p>Outil informatique : « Google Forms » pour évaluer nos stagiaires. Grâce à leur téléphone ou ordinateur, chaque stagiaire répond en direct à un QCM technique en cliquant sur l'une des touches proposées en début de stage puis de nouveau en fin de stage.</p> <p>Outil informatique : Quizz en ligne avec KAHOOT. <u>Très interactif et ludique, ce système d'évaluation de la formation nous permet notamment :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ D'évaluer le niveau du groupe et de chaque participant ; 2/ D'analyser la progression du groupe et de chaque participant ; 3/ De revoir question par question les points forts et les points faibles du groupe et des participants ; 4/ De garder une traçabilité des résultats par groupe, par ville, par date, par thème...etc ; 5/ De transmettre les résultats globaux des actions suivies. <p>A l'issue de la formation vous sont transmis par courriel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vos résultats d'évaluation de la formation - Votre satisfaction. <p>Une évaluation à chaud sera réalisée au bout de 7 jours .</p>
<p>Organisation de la formation, délai et modalité d'accès :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Durée de la formation : 2 jours ➤ Modalité et délais d'accès : Environ 72h après réception de votre demande. ➤ Modalité d'accès / contact : Youssef GHANIM / Donneur d'ordre Par téléphone : 06 87 01 14 61 - Par mail : contact@ygconseil-retraite.fr Cette formation peut être prise en charge par votre CNFPT ➤ Mise en œuvre de la formation : Dès conclusion d'une convention de stage avec le CNFPT .
<p>Accessibilité aux personnes handicapées :</p> 	<p>Date/lieu/horaires : Conforme à votre convention et convocation. Référent HANDICAP : Youssef GHANIM</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité des personnes en situation d'handicap à la prestation : <p>Merci de nous informer préalablement sur le/les éventuels handicaps rencontrés par les participants (problème auditif, visuel, autres...) afin que nous puissions vérifier nos capacités d'adaptation et de compensation du handicap ou le cas échéant réorienter la personne une structure adaptée.</p>

Programme : La gestion des retraites CNRACL (MAJ AVEC LA DERNIERE REFORME 2023)

I – PRESENTATION DE LA RETRAITE DES FONCTIONNAIRES CNRACL

- a. Présentation et champ d'application de la CNRACL
- b. Calcul de cotisation et présentation de la RAFF

II – LES MODALITÉS DE LIQUIDATION DE LA PENSION SUITE AUX REFORMES

- a. Age d'ouverture du droit et limites d'âge
- b. Les dérogations liées à la limite d'âge et la prolongation d'activité
- c. Le calcul de la pension (éléments pris en compte)
- d. Les bonifications/majorations pour enfants/NBI
- e. La durée de référence requise par la Cnracl
- f. Le minimum garanti (tout type de carrière)

III – LES POSSIBILITES DE DEPART ANTICIPE

- a. La retraite au titre des carrières longues
- b. La retraite au titre du handicap
- c. La retraite au titre de l'invalidité
- d. Les conséquences d'une rupture conventionnelle avant la retraite

IV – PERIODE DE CARRIERE PARTICULIERE ET RETRAITE FONCTIONNAIRE

- a. Les services à temps partiel (hors temps partiel familial de droit). Dans quel cas la surcotisation est conseillée ?
- b. Présentation de la validation de service (règlementation et processus). Quelest l'intérêt de racheter ses services auxiliaires ?
- c. Présentation du rétablissement des droits
- d. Présentation du dispositif des rachats d'année d'étude. Quel rachat effectuerselon son profil ?

V– LE DROIT A L'INFORMATION et LA SAISIE DU DOSSIER

- a. La demande de simulation de pension de carrière multi-régimes
- b. Le dossier de retraite CNRACL
- c. La contestation de la pension CNRACL

VI– Le PAIEMENT DES PENSIONS

- a. Les charges sociales
- b. Les pensions de réversions (pension d'actif) et réversions de retraités
- c. Le cumul emploi retraite
- d. La question du cumul d'activité

1